

# Prêt d'honneur Initiative Colmar Centre Alsace

## INITIATIVE COLMAR CENTRE ALSACE

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur Initiative Colmar Centre Alsace a pour objectif d'aider les créateurs et repreneurs d'entreprise :

- à concrétiser leur projet ou à démarrer dans de meilleures conditions, grâce à l'attribution de prêts d'honneur, sans intérêt ni garantie personnelle,
- à pérenniser l'activité grâce au parrainage, assuré par un chef d'entreprise ou un cadre dirigeant expérimenté pendant les 2 premières années d'activité et au suivi technique.

Le dispositif permet aussi d'aider les chefs d'entreprise en phase de développement :

- à mettre en œuvre leur projet de croissance, grâce à l'attribution de prêts d'honneur, sans intérêt ni garantie personnelle,
- à développer l'activité durablement et de manière pérenne grâce au parrainage.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le prêt d'honneur vise les projets de création, reprise et croissance d'entreprise ainsi que les porteurs de projet disposant d'un apport minimum de 1 500 € (apport nécessaire uniquement dans le cadre de la création/reprise), et qui souhaitent s'installer sur la zone couverte par la plateforme Initiative Colmar Centre-Alsace.

Les entreprises en phase de croissance doivent être immatriculées depuis moins de 6 ans.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur création/reprise dépend de l'ampleur du projet.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

##### — Après de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Colmar Centre Alsace.

---

## Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 3 ans.
- Effectif de moins de 250 salariés.

---

## Organisme

### INITIATIVE COLMAR CENTRE ALSACE

- 1, place de la Gare  
68001 COLMAR CS 40007  
Téléphone : 03 89 20 21 12  
Télécopie : 03 89 20 21 40